XII

Six années s'étaient à peine écoulées depuis l'arrivée de l'abbé Charlet dans mon village, et le pays se trouvait complètement transformé ; c'est vainement qu'on eût cherché dans la vallée un pouce de terre inculte, et dans le village qui s'était considérablement agrandi, un seul malade ou un pauvre. Jadis, *sur cent habitants*, soixante-dix étaient complètement illettrés; en 1852, il n'existait pas un enfant de dix ans qui ne sût parfaitement lire et écrire.

Durant ce temps, j'avais fait tous mes efforts pour profiter des leçons du bon prêtre ; tous les trésors de son intelligence s'étaient ouverts pour le pauvre orphelin, et j'avais acquis, grâce à son affectueux dévouement, une éducation assez substantielle. D'une nature rêveuse et contemplative, résultat sans doute de mon isolement dans la vie, je m'étais passionné pour le dessin je passai le temps que me laissait l'existance active de l'abbé à esquisser dans la montagne les sites agrestes qui s'offraient à mes regards. Ces ébauches, d'abord informes, prirent un caractère de vérité et d'art naïf qui frappèrent le curé ; il encouragea ces essais et dirigea alors mon éducation dans la voie que la nature me traçait d'elle-même.

— Mon enfant, — me dit-il un jour, — je ne puis plus être ton professeur, tu as besoin des leçons d'un maître. Je crois ta vocation sérieuse et j'y aiderai en te donnant le moyen de vivre à Paris pendant une année. Si je ne me suis pas trompé sur tes facultés, s'il y a en toi l'étoffe d'un artiste, je trouverai, cette année-là écoulée, le moyen de te maintenir à Paris. J'avais résolu de laisser ignorer ma condition présente à mes anciens amis; mais, pour toi, je vais réveiller des souvenirs qui, je l'espère, ne sont pas éteints. Demain, tu partiras, emportant avec toi une lettre qui t'ouvrira les portes d'un atelier d'un des plus grands peintres de notre époque, et une partie de l'argent des pauvres ; ménage cet argent, et souviens-toi que c'est une dette que tu contractes : rien n'est plus sacré que l'épargne du pauvre ! Si les déceptions t'atteignent, si la vocation n'est pas grande, irrésistible, reviens parmi nous prendre sans honte la charrue et l'habit du travailleur de la terre : un jour arrivera où l'agriculture sera la profession la plus honorable et la plus honorée.

Je fus comme étourdi par ces paroles du prêtre : mon cœur suffoquait, les larmes me venaient aux yeux, et je ne pouvais trouver aucune parole. L'abbé Charlet comprit que j'allais refuser son offre ; il m'embrassa avec toute l'effusion d'un père, et, voulant cacher l'émotion qu'il éprouvait lui-même, il partit en me disant :

« — Il faut suivre la voie que Dieu trace devant nous, mon cher fils. »

Le lendemain, l'abbé Charlet m'accompagnait jusqu'à Poitiers ; et là je pris la voiture qui devait me conduire à Paris.

XIII

Je ne vous raconterai, ni ma réception dans l'atelier du maître célèbre à qui j'étais adressé ni l'ardeur avec laquelle je mémis au travail ; qu'il vous suffise de savoir que le grand artiste fut pour moi comme un autre père, aussi bon, aussi dévoué, aussi affectueux que l'avait été le curé, et que, six mois après mon arrivée à Paris, l'abbé Charlet recevait du maître une lettre qui contenait ces mots : « Ton élève, — le mien, sera un jour un grand artiste ! »

L'année suivante, les démarches de l'abbé me firent obtenir une pension du département, et je pus continuer mes études sans être une charge pour le patrimoine des pauvres dont le curé ne se croyait que le dépositaire.

Un jour, j'appris que le concours pour le prix de Rome allait s'ouvrir ; je fis part à mon maître du projet que j'avais conçu de me présenter au concours. « — Attends encore un an ! — » me dit-il.

J'insistai. L'exemple du bon curé m'éperonnait vivement. « — Tu es un brave enfant, — me dit le grand peintre, en m'embrassant cordialement, — tu réussiras ».

En effet, j'eus le premier prix !

J'étais bien fier et bien heureux de ce succès, bien fier pour l'excellent prêtre qui avait eu confiance en moi, bien heureux de lui donner cette joie.

« Dans quinze jours nous partirons pour le Poitou, — me dit mon maître, — je veux revoir encore une fois mon bon Charlet. »

Hélas ! je ne devais plus retrouver vivant l'homme de bien à qui je devais plus que la vie !

Lorsque nous arrivâmes dans mon village, toute la vallée était en émoi et en larmes : elle avait perdu son ami, son père, son bienfaiteur, l'abbé Charlet : l'humble et modeste curé était mort le matin même de la rupture d'un anévrisme, et ma main ne pressa plus qu'une main rigide et glacée ! . . . . . .

ARMAND LAPOINTE.

NOUVELLES MILITAIRES

On a annoncé que les grandes manœuvres commenceraient vers le 1er avril et dureraient six semaines. La nouvelle est fausse. Renseignements pris, M. le ministre de la guerre n'a encore rien décidé relativement aux grandes manœuvres.

Génie. — **MM. Dufau et Sterbecq**, *lieutenants en 2e au 3e du génie*, sont nommés à la 1re classe de leur grade.

Infanterie. — M. Hugot, capitaine au 33e régiment d'infanterie, a été nommé adjudant-major au corps.

Service de recrutement. — M. Fosset, lieutenant au 1er régiment d'infanterie, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bureau de Péronne.

Armée territoriale. — Personnel administratif. — Par décret, M. Bourlier, capitaine de réserve au 33e régiment d'infanterie, est nommé à l'emploi de capitaine major au 12e régiment territorial de même arme à Amiens.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Société de géographie. — *Australie et Australasie.* — Très intéressante la conférence de M. le Baron Michel. Les 400 personnes qui emplissaient la salle de la Bourse se sont retirées enchantées.

Le conférencier a la parole facile et élégante : le sujet le secondait d'ailleurs, et les applaudissements ont été fréquents.

Les projections, réussies comme d'ordinaire, ont reproduit des photographies curieuses nous reviendrons sur cette soirée. H. D.

Aujourd'hui, dimanche, sera lu dans toutes les églises et chapelles du diocèse un Mandement de Mgr l'Archevêque relatif au Jubilé sacerdotale de Léon XIII — jubilé qui doit se célébrer, on le sait, en décembre 1887.

Contributions directes. — Mise en recouvrement, pour l'année 1887, des rôles des contributions foncières et des portes et fenêtres.

M. le Maire vient de faire afficher l'avis suivant :

« Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. » (Loi du 21 avril 1832, art. 28.

» Ne sont point assujetties aux droits de timbre les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 francs. (Idem).

« Les demandes en remise ou modération pour pertes résultant d'événements extraordinaires, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'événement. Les demandes en remise ou modération pour chômage de manufactures et usines, et pour inhabitation de maisons, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'année ou le dernier trimestre de chomage ou d'inhabitation. (Résumé du 10 mai 1849, art. 15). »

Le tirage au sort. — M. le Maire de la ville de Roubaix, informe les jeunes gens qui sont inscrits sur les tableaux de la classe 1886, que le tirage au sort aura lieu le jeudi 3 février 1887, savoir : pour le canton de Roubaix-Est, à 9 heures du matin, pour le canton de Roubaix-Ouest, à 2 heures du soir.

Roubaix, le 30 janvier 1887.

Une ordonnance de non-lieu. — En vertu d'une ordonnance de non-lieu, la patronne d'un estaminet de la rue de la Rondelle, connue sous l'enseigne *au Bijou-Concert*, vient d'être mise en liberté ainsi que sa fille.

Nous avons annoncé, il y a environ deux mois, l'arrestation de ces deux personnes qu'on avait impliquées dans une affaire de mœurs.

LA JEUNESSE

Une peau de satin, douce, blanche et rosée,
Un teint vermeil et frais, comme un bouton nouveau,
Le parfum de la fleur, l'éclat de la rosée,
Sont les dons du Savon des Princes du Congo.
14128 VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

TOURCOING

D'une statistique officielle il résulte que Tourcoing, comptait au 31 janvier 1886 : 923 cabarets, 8 cafés, 52 cantines, 5 hôtels et 5 restaurants, entre, à la même époque de l'année précédente 833 cabarets, 9 cafés, 54 cantines, 3 hôtels et 5 restaurants.

Le nombre des estaminets est donc loin de décroître !

Marcq en-Barœul. — Un maraudeur, dont on n'a pas retrouvé les traces, s'est introduit dans la ferme de MM. Deleroix frère et sœur et a enlevé un certain nombre de poules pour une somme de 60 à 70 francs.

LILLE

Un infanticide. — Un employé de la voirie, M. P. Groules, a trouvé, samedi matin, à six heures, à l'entrée de la bouche d'égout près la maison portant le numéro 10 ter de la rue du Pont-Neuf, le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. M. le docteur Legay a examiné le cadavre de l'enfant et déclaré qu'il était né viable. M. Dufau, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

RÉVISION DES LISTES ELECTORALES. — Le tableau contenant les additions et les retranchements faits à la liste électorale est déposé au secrétariat de chaque mairie le samedi 15 janvier.

Cette date du 15 janvier est le point de départ du délai de 20 jours pendant lequel les électeurs peuvent examiner ce tableau, ainsi que les listes elles-mêmes, et formuler leurs réclamations.

Nous ne saurions trop insister pour que chacun use du droit qui lui appartient de réclamer, s'il y a lieu, dans le but soit d'obtenir la régularisation de sa situation personnelle, soit de provoquer, par la voie légale, l'inscription ou la radiation du nom de tout individu qui, à sa connaissance, se trouverait indûment omis ou inscrit sans droit.

Nous recevrons dans nos bureaux les réclamations concernant les listes de la ville de Roubaix, et celles de Wattrelos, Croix et Wasquehal.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 29 janvier 1887

Présidence de M. PARENTY, vice-président

La charmante localité d'Halluin, doit sans doute au voisinage de la frontière d'être le séjour préféré de joueurs de couteaux qui passent de l'autre côté, quand le mauvais coup est fait. Charles Deliebart est accusé d'avoir, le 26 décembre dernier, donné des coups à un nommé Janssens. Le tribunal le condamne à deux mois.

L'affaire du bureau de vente de Lille. — C'est une étrange manie que celle qui consiste à payer dans un bureau de vente un objet juste le double du prix auquel on le paierait dans un magasin ordinaire. Et pourtant elle existe. Il suffit que, parfois, une occasion puisse s'y rencontrer pour que la crédulité publique s'imagine que tout y est d'occasion.

C'est en se basant sur ce raisonnement que certains marchands de meubles de Lille envoyaient leurs meubles au bureau. De plus l'affluence des visiteurs donne une certaine activité à la vente. Le marchand qui paie patente et reste chez lui est beaucoup moins avantagé que celui qui se sert du bureau de vente.

La loi du 23 juin 1841 punit d'une amende de 50 à 3.000 francs les marchands et les commissaires priseurs qui auraient vendu des objets neufs. Mes Verstaen, Boyer-Chamard et Guichard présentent aujourd'hui la défense des prévenus.

Le paiement d'un loyer. — M. Werquin emploie au tribunal de commerce de Roubaix, recoit à Mouveaux des loyers pour M. Mathon-Bertrand dont il est le mandataire.

Le 2 janvier à 11 h. du matin, il était entré chez les époux Jacob pour demander le paiement d'une somme de 15 fr.

Pris d'une rage subite, Jacob et sa femme sautent sur lui, le frappent, lui cassent sa chaîne et ten ent de lui enlever sa montre. Heureusement, M. Werquin dont le courage est à l'epreuve, comme l'a prouvé dernièrement l'agression de la rue de l'Alma, est d'une force qui peut rivaliser avec sa vaillance. Il se dégagea.

Le tribunal condamne le ménage Jacob à 15 jours de prison. MAITRE CARRÉ.

NORD

Grand incendie à Estaires. — Un incendie qui, sans la rapidité des secours, eût atteint les proportions les plus graves, a éclaté pendant la nuit de jeudi, dans la fabrique de glucose de MM. Leconte-Dupond et fils.

Les secours ont été aussitôt organisés, et, grâce aux pompiers de la ville aidés de la subdivision du Doulieu et des compagnies de Merville et La Gorgue, comme à la pompe et aux ouvriers de M. Woussen, le foyer de l'incendie, malgré son intensité, a pu être circonscrit, et une partie de l'établissement, comme toutes les propriétés voisines, a pu être preservée. Quant au matériel, il est entièrement détruit. ainsi qu'une grande quantité de marchandises.

On ne peut évaluer l'importance des dégâts, qui sont couverts par plusieurs assurances. On ne saurait trop féliciter la population du zèle et du dévouement qu'elle a appertés dans cette circonstance.

On ignore encore la cause du sinistre.

Rosendaël. — Nous lisons dans la *Flandre* :

« Les journaux républicains annoncent que par arrêté préfectoral, M. de Bavre, maire de Rosendaël, est suspendu de ses fonctions pour deux mois.

» Le nouveau préfet du Nord frappe à fort et à travers. Hier, à Hazebrouck, aujourd'hui à Rosendaël, demain ailleurs. Une pareille attitude est loin de convenir à nos populations déjà fort éloignées — et avec raison — d'un gouvernement qui tient si peu compte de leurs sentiments et de leurs intérêts.

Valenciennes. — On annonce la mort de M. Deladerrière, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Aniche. — Un terrible accident, dû à l'usage du pétrole, s'est produit jeudi à Aniche. La veuve Rapp, cabaretière, ayant posé lourdement sur la cheminée une lampe remplie de pétrole, celle-ci se brisa, et le liquide se répandit sur un fourneau allumé. En un instant, la veuve Rapp et sa fille, âgée de 18 ans, furent enveloppées par les flammes. Les deux malheureuses, affolées, se précipitèrent dans la rue, se roulant à terre et poussant des cris. Des voisins parvinrent enfin à étouffer les flammes avec des couvertures.

M. le docteur Vandamme, mandé en toute hâte, a constaté des brûlures très graves. La mère a été atteinte au côté droit ; quant à la jeune fille, elle a la figure horriblement brûlée.

Conseil de prud'hommes de Douai. — Le Conseil de préfecture annulé l'élection de MM. Chappuy, Jesupret père et Jules Billot, qui avaient été élus membres du Conseil de prud'hommes de Douai, le premier comme patron, par une seule voix, les deux autres comme ouvriers, dans des catégories autres que celles auxquelles ils appartenaient par leur profession.

PAS-DE-CALAIS

Saint Omer. — Jules Leleu, la victime du crime de Bleadecques, est sorti hier de l'hôpital Saint-Louis.

Jules Leleu avait rencontré, le 11 juillet dernier, deux militaires du 8e de ligne ; ces derniers profitant de l'obscurité et de l'endroit où ils étaient, avaient assommé leur camarade à coups de pommeau de bayonnette, lui avaient pris son porte-monnaie et l'avaient laissé inanimé dans un ravin. Jules Leleu était dans un si triste état qu'on perdait tout espoir de le sauver. Le crâne était fracassé et la cervelle sortait; mais à force de soins, on parvint à son rétablissement certain, après six mois de traitement. Les deux soldats du 8e de ligne ont été traduits, en raison de ce crime, devant le conseil de guerre siégeant à Lille, l'un a été condamné à mort (sa peine a été commuée), et l'autre à cinq ans de réclusion.

BELGIQUE

Anvers. — Une vive polémique est engagée entre les journaux d'Anvers sur une question de toilette.

A propos d'un mariage récent, on se demande quel est l'habit qu'il convient d'endosser pour comparaître devant l'officier de l'état-civil.

Le *Précurseur* tient pour la queue de morue, laïque et obligatoire; l'*Excaut* et le *Handelsblad*, sans proscrire la susdite queue, font valoir les droits de la liberté, prétendant que l'habit de ville n'a rien de contraire aux convenances, ni au respect dû à l'écharpe tricolore dont se ceint l'officier de l'Etat civil.

» Nous sommes tout à fait de ce dernier avis, dit le *Bien Public* de Gand. et nous ajouterons que si le *Précurseur* parvenait à attacher à la queue de morue le symbolisme civil et libéral dont il prétend l'entourer, il aboutirait à un resultat diametralement opposé au but de ses efforts.

» Pourquoi ce journal veut-il que les futurs conjoints comparaissent devant l'officier de l'état-civil en toilette gala ou comme nous disons en flamand, *op hun uiterste beste?*

Parce qu'il veut assimiler les formalités légales qui s'accomplissent à l'Hôtel de Ville à un véritable mariage et les honorer au moins à l'egal du sacrement.

» Or, si ce point de vue était exact, si la théorie du *Précurseur* pouvait s'accréditer, ce serait un devoir pour les catholiques d'opposer à ce système hétérodoxe autant qu'absurde, la protestation de leur attitude et de leurs actes.

» Aujourd'hui, si beaucoup d'entre eux se rendent de l'hôtel-de-Ville à l'église, dans la même toilette, ce n'est point, à coup sûr, pour mettre sur le même pied deux actes essentiellement différents, c'est tout simplement pour que la fiancée n'est pas à changer de robe et que le fiancé n'ait pas à changer d'habit.

» *Pas un catholique ne peut considérer le mariage civil comme un véritable mariage ; car, dans cette hypothèse, le sacrement deviendrait une superfetation : on ne se marie pas deux fois.*

Il n'est personne non plus qui puisse ignorer qu'une cohabitation, abritée seulement sous le *conjungo* de l'officier de l'état-civil, constitue, aux yeux de l'Eglise et de tous les catholiques, un concubinage et un scandale public.

On ne renie pas ces principes en endossant une queue de morue pour se rendre à l'hôtel de ville, mais, nous le répétons, si le *Précurseur* parvenait à faire prévaloir son interprétation, il rendrait le simple habit de ville, moralement obligatoire pour les catholiques. alors qu'ils se bornent aujourd'hui à le considérer comme facultatif et comme convenable.

— Un drame sanglant s'est déroulé à la Scala, où miss Leonda, une Américaine, donne des représentations avec six lions.

Depuis plusieurs jours, un des fauves inspirait une certaine inquiétude : il se montrait extrêmement agité. A deux reprises, la dompteuse avait déjà été atteinte par les griffes de l'animal, et tout le monde craignait une catastrophe.

Elle s'est produite samedi... A peine miss Leonda avait-elle mis le pied dans la cage, armée d'une cravache, que le lion s'approcha d'elle en rampant et lui laboura l'avant-bras droit de ses crocs.

Miss Leonda est très cruellement blessée. Cependant, on ne redoute pas d'issue fatale, quoique l'os du bras ait été atteint.

Pendant ce temps, un autre dompteur, M. Nordsiekt, qui voyage avec miss Léonda, entra dans la cage, armé d'un énorme gourdin, et administra au coupable une formidable correction. Il fit ensuite exécuter aux fauves leurs exercices accoutumés.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 janvier.* — Clotaire Morelle, rue Solférino, maisons Frère. — Gabrielle Betry, rue Sainte-Elisabeth, 11. — Jules Dhallun, rue Richard-Lenoir. — Marthe Hantson, rue de l'Epeule, cour Govaert, 14 — Albert Devalloez, rue de la l'Hommelet, impasse Balzac, 9. — Achille Mille, Hôtel-Dieu. — Florence Seynaeve, rue Gretry. — Marguerite Masquelier, rue de la Guinguette, 69 — Léon Hugue, rue de Lannoy, 49. — Félix Landrieux, rue Thiers, 6 — Gabrielle Vanderstichel, rue du Collège, 38. — Henri Lenfant, rue du Progrès. — *Mariages du 29 janvier.* — Nestor Debee, 30 ans, surveillant, rue Gabyani, 48, et Philomène Liagre, 23 ans, dévideuse, rue Lafayette, 4. — Hippolyte Delattre, 24 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 13, et Philomène Dubosquelles, 23 ans, ourdisseuse, rue des Longues-Haies. — Jean Baptiste Dubart, 37 ans, garçon boulanger, rue du Moulin, 122, et Mathilde Decoster, 40 ans, cuisinière, rue du Curoir, 39 — Jules Senecaut, 37 ans, chauffeur, rue Sebastopol, et Sophie Demaille, 27 ans, dévideuse, rue de Lille, 88. — Henri Lecru, 28 ans, domestique, rue de l'Epeule, 224, et Elodie Taelman, 29 ans, ménagère, rue Watt, 82. — *Déclarations de décès du 29 janvier.* — Léopold Veeckeman, 33 ans 8 mois, tisserand, rue des Longues-Haies, 82. — Edmond Delval, 37 ans 6 mois, emballeur, dans le canal, près du Sacré-Cœur. — Henriette Delreux, 86 ans 10 mois, ménagère, rue de la Perche, 21.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 janvier.* — Jules Coucke, rue de la Pierre-Bleue, — Edouard Vergucht, rue de Menin. — Angèle Verbeke, rue de Gand. — Germaine Duponcheel, rue de Gand. — Arthur Vanmeerhaeghe, au Clinquet. — Arthur Bleu, rue Pre de la Baille. — Georgette Lefebvre, rue du Flocon. — Marguerite Ramaux, rue de Gand. — *Mariages du 29 janvier.* — Félix Vienne, 25 ans, tisserand et Esther Montagne, 21 ans, dévideuse. — Emile Bonte, 30 ans, agent de police, et Laurente Dheif, 21 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 29 janvier.* — Jeanne Duquesne, 3 mois 3 jours, Issue Thaon. — Pauline Dupont, 3 ans 7 mois, rue Delobel. — Charles Macquart, 62 ans, marchand de légumes, rue de la Latte. — Louis Delrue, 68 ans, rue de Paris. — Juliette Beghin, 34 ans, sans profession, rue des Poutrains. — Hélène Depoortère, 1 an 7 mois, rue du Prince.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 22 au 29 janvier.* — Auguste Vanhauwaert, Basse-Ville. — *Mariages.* — Charles Allard, 41 ans, et Hermance Henrys, 37 ans. — Moïse Seynave, 30 ans, Evregnies (Belgique), et Rosalie Deleu, 35 ans.

NEUVILLE-EN-FERRAIN — *Déclarations de naissances du 21 au 28 janvier.* — Jean Dansette, canton du Calvaire. — Alfred Gothard, à la Vieille-Motte. — Cyrille Mullié, au Tricz. — *Mariages.* — Emile Elisabeth, 26 ans, sentier de la Ferme, et Marie Ponchaut, 26 ans, ménagère. — Louis Duthoit, 41 ans, boucher, et Philomène Bonenfant, 36 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Angèle Brunel, 1 an, Vieille-Motte.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 2 au 28 janvier.* — Paul Lehembre, rue du Bois. — François Seriez, fort Sale. — Charles Bettremieux, rue du Bois. — Amelie Bourgeois, Colisée — Henri Bossus, rue du Bois. — Jules Fauvarque, au Fresnoy. — Marie Verstraeten, rue du Pavé. — Alfred Pau, fort Salé. — Henri Mas, rue du Bois. — Aniest Lienard, id. — *Publications de mariages.* — Entre : Jules Leblanc, 39 ans, tisserand, Lœres, et Anne Delcourt, 28 ans 1/2, tisserande, Lœres. — Hippolyte Steux, 30 ans, journalier, Hem, et Maria Debeuvre, 32 ans, journalière. — *Déclarations de décès.* — Désiré Petitbois, 67 ans, médecin, rue du Bois. — Marie Jouvenux, 2 ans, Fresnoy. — Joseph Wallayes, 7 jours, fort Sale. — Elise Weys, 64 ans, rue du Pave. — Auguste Maes, 9 jours, Cité. — Blanche Delbrouck, 3 ans, id. — Florentine Petit, 88 ans, id. — Dillies, présente sur vie, Bon Peste. — Sophie Desnoulet, 80 ans, établissement de santé à Bailleul.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEGRAND-CATTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph LEGRAND, veuf de Dame Augustine CATTEAU, décédé à Roubaix, le 29 janvier 1887, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 31 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le dimanche 30 dudit mois, à 5 heures. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances des familles LAMPE-FERRET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri LAMPE, décédé à Herseaux, le 29 janvier 1887, à l'age de 63 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 31 courant, à 9 heures, en l'église d'Herseaux. — L'assemblée à la maison mortuaire. 2691 0d

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Pauline VALAT, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1886, à l'âge de 37 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Françoise CABAYE, veuve de M. Charles BLONDEAU, décédée à Roubaix, le 30 décembre 1886, dans sa 90e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Romain COQU, tailleur de pierres, époux de Dame Celina BULTEAU, décédé à Roubaix, le 5 février 1886, à l'age de 51 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles MAERTENS, contre-maitre chez MM. Skene et Devallée, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1886, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clémence-Camille JOUREZ, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1886, dans sa 15e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Lucas DETRE, veuf de Dame Marie-Catherine LUYCKX, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1886, à l'age de 61 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rufine DESCHAMPS, épouse de M. Louis DUFAYE, ex-brigadier de police, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1886, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Mathilde-Camille POLDERMAN, épouse de M. Lambert NOSSENT, décédée à Roubaix, le 19 décembre 1886, à l'age de 48 ans et 4 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Thérèse TIMMERMANN, épouse de M. Jean-Louis CASTEL, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1886, à l'age de soixante-huit ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUL. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

L' « **Avenir** », de Rennes, raconte que les habitants du boulevard de la Tour-d'Auvergne et de la rue de Nantes se plaignaient, depuis quelque temps, d'irrégularités dans la distribution des courriers. L'administration des postes, émue de ces plaintes, a fait une perquisition au domicile du facteur chargé de desservir ces quartiers. On y a trouvé 345 lettres et 1.800 cartes de visite qui n'avaient pas été distribuées. Mais aucun détournement n'avait été commis. Le facteur a donné cette singulière excuse qu'à l'époque du jour de l'an il avait trop de travail et qu'il comptait distribuer les courriers en retard petit à petit.

Duval à la Roquette. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, Duval, l'anarchiste condamné à la peine de mort pour pillage et incendie de la propriété de Mme Madeleine Lemaire, a été transféré à la grande Roquette, où il occupe la cellule antérieurement affectée à Troppmann.

Le condamné paraît avoir perdu de son cynisme et n'affecte plus l'attitude provoquante qui indisposa si gravement le jury contre lui.

Depuis son incarcération à la Roquette, il paraît soucieux et inquiet; avec ses gardiens, il est fort peu communicatif; il a refusé jusqu'ici de jouer aux cartes.

Dans une courte conversation qu'il a eue avec l'un de ses surveillants, il lui a demandé ses impressions sur la peine de mort, des renseignements sur les préparatifs du supplice, et au bout de combien de jours un condamné peut être définitivement fixé sur son sort.

VARIÉTÉS

LES FORMES DU NEZ

M. Sophus Schack, major de l'armée danoise et peintre d'histoire, ayant beaucoup voyagé à travers toute l'Europe et beaucoup observé les hommes et les animaux au point de vue des ressemblances qui peuvent exister entre les uns et les autres, a constaté que, aux analogues physionomiques, qui se rencontrent entre l'homme et l'animal, correspondent des ressemblances quant au caractère. Il a consigné le résultat de ses observations dans un ouvrage dont le docteur Jumont vient de donner une traduction : « la Physionomie chez l'homme et les animaux dans ses rapports avec l'expression des émotions et des sentiments. » Dans la première partie de ce curieux volume, l'auteur étudie le caractère des hommes d'après l'inspection des traits du visage et de certaines parties supérieures du corps : le cou, les cheveux, la main, etc. Naturellement, comme tous les physionomistes, il donne la première place dans ses recherches au front, à la bouche, aux yeux, ces organes qu'on se plait à appeler le miroir de l'âme. Mais il attribue aussi une grande valeur indicative de la nature physique et morale d'un individu à la forme de son nez. Selon lui, d'abord la dimension de cette partie du visage est généralement en rapport avec le développement des poumons et de la poitrine; — l'acteur Hyacinthe du Palais-Royal, doit, si notre auteur ne se trompe pas, avoir des poumons excessivement développés; c'est pourquoi les artistes de l'antiquité donnaient de grandes narines aux statues exprimant la force et le courage: car l'exercice, en fortifiant la respiration, distend les narines. Toutefois, l'effroi et la colère peuvent produire le même effet. En outre, l'ampleur des cavités nasales concourt à donner du volume à la voix. Il est rare que les belles voix de basse-taille aillent avec un petit nez.

Le nez, considéré dans son expression physiognomonique, peut. dit M. Schaek, nous rendre compte de la valeur et de l'utilité pratique de celles de nos facultés qui lui ont communiqué son aspect. Il nous fait connaître également l'intensité de notre activité intellectuelle, la finesse de nos sentiments moraux. Le nez. qui appartient à la fois aux parties mobiles et immobiles du visage, reflète fidèlement les mouvements fugitifs de nos inclinations. Il indique toujours bien nettement la qualité de nos forces intellectuelles. Que de choses, on le voit, dans un nez, et comme les personnes qui tiennent à déguiser leur caractère et à dissimuler leurs passions doivent se méfier de leur nez. Il n'y a pas pire indiscret.

Chez l'enfant, le nez est la partie la plus insignifiante et la moins développée du visage. Ce n'est qu'à l'époque de la puberté qu'il prend son développement. Lorsque, malgré les progrès de l'âge, il conserve sa forme enfantine et fait peu saillie, on pourra s'attendre à trouver un caractère incomplet et non formé comme chez les enfants. Un nez développé indique, au contraire, la fermeté, l'empire sur soi-même, la réflexion, la profondeur du caractère. La forme du nez dépend aussi du dégré de la civilisation.

Les contours élégants de cet organe sont l'apanage des races arrivées à un haut degré de culture intellectuelle et morale. Les peuples grossiers et sauvages ne possèdent, en fait de nez, qu'une sorte de petite masse rude et informe, qui se rapproche du museau des animaux. La forme du nez sert donc à caractériser les races et même les nations. Ainsi, les Grecs et les Romains n'ont pas eu le nez de même forme. Chez les premiers représentants du génie artistique et du bon goût, le nez avait une forme droite et déliée, tandis qu'il était recourbé chez les Romains, qui répresentaient plutôt la force et la raison. Virgile, cependant, quoique Romain, avait le nez grec, comme l'ont eu, dans les temps modernes, nombre de poètes et d'artistes : Pétrarque, Milton, Rubens, Murillo, Titien, Larue, Béatrice, Mme de Staël, Richelieu, l'empereur Alexandre, Napoléon ont eu des nez du type romain et du type grec : à côté de ces types bien tranchés, on trouve de grandes variétés et tous les intermédiaires possibles dans la forme de la racine, de base ou de taille du nez.

L'auteur après avoir passé en revue un très grand nombre de variétés de formes et indiqué le rapport de ces formes avec le caractère, établit les règles générales suivantes : ruse et finesse chez les sujets à petit nez retroussé — cette forme de nez est assez fréquente chez les soubrettes — goût et délicatesse chez ceux qui ont le nez droit et fin ; jugement, raison et égoïsme chez ceux qui ont le nez recourbé ; lourdeur et manque de tact chez ceux qui ont le nez informe et grossier.

Avec ces règles, il n'est plus nécessaire de s'adresser aux agences de renseignements pour connaitre le caractère des gens, il suffit de regarder la forme de leur nez, ce qui est infiniment plus commode et peut-être moins trompeur.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 6 heures 1/2 : — Rideau à 7 heures 0/0. — Dimanche 30 janvier 1887. — Irrévocablement avant-dernière représentation du plus grand succès connu. — LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS, pièce à grand spectacle en cinq actes et quinze tableaux de MM. Jules Verne et Dennery, musique de M. Debillemont. — Quinze décors nouveaux. — Lumière électrique. — Grand ballet et divertissement exécuté par 28 danseuses. — 1er tableau, Un pari d'un million. — 2e, L'Isthme de Suez. — 3e, Un Bengalort Indien. — 4e, La Nécropole des Rajahs. — L'éléphant. — 5e, Un salon d'hôtel à Calcutta. — 6e, La caverne des serpents. — 7e, La fête en Malaisie. — 8e, Une taverne à San-Francisco. — 9e, Attaque du chemin de fer. — 10e, L'escalier des géants. — 11e, La cabine du steamer. — 12e, L'explosion de l'« Henriet